

NOTRE DEMARCHE R S E

I- MESURES ENVIRONNEMENTALES

1- NOTRE ENGAGEMENT

Nous nous efforçons de limiter et de maîtriser les impacts potentiels liés à notre activité sur l'environnement, mais aussi sur les résidents et riverains des sites en travaux (visuelles et acoustiques) ainsi que sur la santé de notre personnel intervenant sur les chantiers, en nous engageant à :

- Respecter les exigences légales
- Sensibiliser notre personnel d'exécution sur les impacts de notre activité sur l'environnement
- Gérer nos déchets par des actions de tri, de recyclage, et d'élimination dans des filières agréées soucieuses de l'environnement
- Maîtriser au maximum nos rejets dans l'eau et l'air

2- TRAITEMENT DES DECHETS DE CHANTIER

Le tri des déchets est effectué selon les 4 grandes familles, à savoir :

- Les matériaux inertes réutilisables avec ou sans transformation,
- Les matériaux inertes non réutilisables ou non valorisables,
- Les déchets industriels banals (DIB),
- Les déchets Industriels Spéciaux (DIS).

Afin que notre personnel d'exécution ne mélange pas les différents déchets sur le chantier et effectue un tri précis, nous prenons des dispositions telles que des formations internes ; l'adaptation des bennes en fonction des types de déchets rencontrés sur le chantier ; ainsi qu'un contrôle interne permanent effectué par le chef de chantier d'une part et par le conducteur de travaux d'autre part.

Dans le cas où vous souhaiteriez obtenir le suivi des déchets, nous pourrions vous remettre la nature et la quantité des déchets générés sur le chantier, ainsi que les lieux de dépôts utilisés.

Nous faisons appel à des déchetteries agréées par arrêté préfectoral, situées en Ile de France, permettant de réaliser le tri de déchets mélangés dans le cas où le tri sur le site ne serait pas réalisable.

Pour votre information, l'un de nos partenaires principaux en termes de location de bennes, collecte, recyclage et élimination des déchets et gravois est la société SOBELOC basée à Ablis (78660).

3- NUISANCES SUR LE CHANTIER

Afin de respecter la vie et la santé des occupants situés aux abords des zones de travaux, ainsi qu'à notre personnel d'exécution, nous nous engageons à limiter sur le chantier les nuisances visuelles, sonores, et liées à la pollution, en appliquant les mesures suivantes :

- Le balisage des zones de travaux et des zones piétonnes par des panneaux de signalisation, ainsi que le maintien des accès d'urgence (telle que voie pompiers) pendant toute la durée du chantier
- Le nettoyage régulier du chantier comprenant l'évacuation des bennes à gravois au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entretien hebdomadaire de la base de vie de notre personnel, ainsi que le nettoyage régulier des zones de travaux à la fin de chaque journée
- L'utilisation d'engins de levage conforme à la réglementation en vigueur, et respectant la législation quant au niveau d'émissions sonores autorisées
- L'utilisation d'engins et matériels de chantier contrôlés périodiquement et respectant les normes en vigueur permettent d'éviter des pollutions accidentelles.
- Le nettoyage le plus régulièrement possible du chantier permettra de limiter l'envol des poussières. En période de sécheresse et de forte chaleur, les travaux engendrant de la poussière seront effectués tôt le matin, et les zones concernées pourront si nécessaires être légèrement arrosées, afin de collecter plus facilement les poussières.

II - PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITE

Dans le cadre du Programme d'Assurance Qualité, les procédures suivantes sont appliquées en tant que procédures communes :

1 - EXECUTION DES PRESTATIONS

Responsabilité :

La responsabilité des études techniques est directement assurée par le responsable de l'opération.

Contrôle :

Après l'auto-contrôle permanent effectué par le chef d'équipe sur ses propres travaux, deux niveaux de contrôle sont assurés :

- Par le responsable de l'opération, le conducteur de travaux, de façon systématique
- Par le responsable Qualité par sondages

La responsabilité de la synthèse est directement assurée par le responsable de l'opération en l'occurrence le conducteur de travaux.

La gestion des documents, leur approbation ainsi que les éventuelles demandes de modification de projet s'effectuent conformément aux procédures communes d'assurance qualité.

- Gestion des documents
- Approbation des documents d'exécution
- Modification du projet

Critères de sélection et choix des fournisseurs

Les fournisseurs sont gérés par le service achats sous la responsabilité de Madame CARESMEL

Approbation fournitures

S'effectue conformément à la procédure commune d'assurance qualité et le planning d'approbation (tableau des échantillons et fiche d'approbation des fournitures)

2 - CONTROLE DES PRODUITS MANUFACTURES

Ils sont conformes aux DTU, Cahiers des charges agréés etc...

Les contrôles de fabrication sont effectués directement en usine suivant un plan d'assurance qualité (du type C, le plus performant). Suivant les textes tels que :

- Recommandations CE 81 du groupe de coordination des contrôles de qualité et de commission centrale des marchés.
- Circulaires interministérielles n° 85.50 du 24/05/1982
- Fascicules n° 65 et 67 du CCTG des marchés publics.

3 - CONTROLE DES PRODUITS A LA LIVRAISON

Il est réalisé par la vérification des points suivants :

- Conformité bon de commande/bon de livraison (qualitatif et quantitatif)
- Conformité conditionnement réel avec conditionnement annoncé par documents officiels tels ATEC etc...

4 - CONTROLE INTERNE

Effectué par :

- Le Responsable Travaux : Monsieur ORTIZ
- Le Chef d'Equipe

5 - CONTROLE EXTERNE

Effectué par :

- Un responsable de l'entreprise indépendant de la direction du chantier :
Monsieur Sébastien VAN HOVE
Responsable Qualité S.E.R. ETANCH'

Ces deux chaînes de responsabilités sont indépendantes et ne se rejoignent qu'au niveau de la direction.

Le contrôle externe a pour fonction la vérification de l'application de notre démarche qualité sur le chantier.

